



Peyrolles-info

98

Conseil municipal du 3 janvier 2013

Étaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,
Pierre HÉNON, Françoise LETOWSKI, Jean PAULIN.

Absentes: Dorothée Givone, Sophie Moreau, Aurélie Roux.

Pouvoir de Sophie Moreau à Françoise Letowski.

Secrétaire de séance : Jean Paulin.

La séance est ouverte à 18h00.

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1. TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA VOIRIE CHEMIN COMMUNAL N°1 DIT DE « VALESCURE ». DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2013.

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 (D.E.T.R., ex-D.G.E.) puisque la dernière D.G.E. obtenue était en 2010.

Les travaux de sécurisation de voirie à réaliser sur la Route Communale n°1 dite de Valescure, entrant dans la catégorie d'opérations prioritaires « voirie : sécurisation des voies », peuvent faire l'objet de cette demande :

1/ Aménagement au croisement avec le Chemin Rural « Ancien Chemin de St Jean-du-Gard à St André-de-Valborgne », pour canaliser un valat s'écoulant sur le pont de L'Arénas (eaux stagnantes à l'entrée du pont engendrant le risque de création de plaques de verglas) :

Total estimatif H.T. 3 030 €

2/ A mi-chemin de la première montée du Chemin Communal n°1, mur en pierres soutenant la route à restaurer, y compris les fouilles :

Total estimatif H.T. 4 500 €

3 et 4/ Dans la première montée du Chemin Communal n°1, enrochement à réaliser pour sécuriser une tête de buse, suite à l'érosion due à l'écoulement des eaux de pluie :

Total estimatif H.T. 4 500 €

5 et 6/ Entre le pont de Valescure et le château de Valescure, suite à l'effondrement et au ravinement de la partie intérieure de deux virages, terrassement en amont de la chaussée et dépôt en aval des déblais avec compactage :

Total estimatif H.T. 6 000 €

7/ Aménagement et sécurisation au lieu-dit Château de Valescure constituant croisement entre le Chemin Communal n°1, la piste DFCI H8, un chemin privé et un chemin ONF, consistant en la création d'une plate-forme de retournement avec levé topographique d'un géomètre :

Total estimatif H.T. 6 426 €

Soit un montant estimatif total de travaux de 24 456,00 €H.T. auquel il faut ajouter 5% de dépenses imprévues de 1 222,60 €

D'où un total H.T de 25 678,60 € et T.T.C de 30 711,61 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme ci-dessous :

	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux	25 678,60 €	6 000,00 € Dotation Solidarité du Conseil Général du Gard
		10 271,44 € DETR 2013 de l'Etat (40%)
		9 407,16 € Autofinancement Communal, dont 6 000 €d'emprunt
Totaux HT	25 678,60 €	25 678,60 €

Accord unanime du Conseil

Questions diverses

- *M. Hénon soulève le problème de l'état des chemins de la commune qui desservent des résidents à l'année. Autrefois la mise en état de ces chemins faisait l'objet de subventions, mais M. le maire précise qu'à l'heure actuelle ce n'est plus le cas. Pour ce qui est du chemin des Fontanelles desservant aussi Le Tessier habité à l'année, sa demande est le classement communal ou rural d'environ 200m du début de ce chemin. Cette opération concernerait différents propriétaires de cette voie, à savoir s'ils seraient favorables. Voir combien pourrait coûter à la commune les travaux de classement de cette voie (par l'expertise d'un entrepreneur en travaux publics).*

La séance est levée à 19h

Conseil municipal du 25 janvier 2013

Étaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,
Françoise LETOWSKI, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee Givone, Pierre Hénon, Sophie Moreau.

Pouvoir de Sophie Moreau à Françoise Letowski.

Secrétaire de séance : Aurélie Roux.

La séance est ouverte à 18h30.

Le compte-rendu de la séance du 3 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. RÉDUCTION DE TITRES D'EAU 2012

- Deux administrés demandant à la collectivité de bien vouloir leur accorder une réduction de leur facture d'eau 2012, en raison d'incidents techniques indépendants de leur volonté, sur le compteur d'eau pour l'un, au niveau de la conduite pour l'autre.

Après calcul du montant qui aurait du apparaître sur leurs factures, le Conseil Municipal estime qu'une réduction de 43% de la consommation doit être appliquée aux factures d'eau 2012 incriminées, pour chacun de ces deux administrés.

Accord unanime du Conseil

2. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de défendre les intérêts de la commune suite à une requête déposée au greffe de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents (5 voix pour, une abstention) :

- d'ester en justice,
- de désigner le cabinet d'avocats Philippe AUDOUIN pour représenter et défendre les intérêts de la commune.

Questions diverses

- *L'Office de Tourisme de la Vallée Borgne propose de mettre en place un atelier vannerie le 1^{er} juin prochain, dans le cadre du Festival Nature, sur la commune de Peyrolles avec l'accord du Conseil Municipal. Le Conseil donne son aval pour cette animation et propose qu'elle ait lieu au Temple.*
- *Mme Maud DELAFORGE, assistante maternelle, reçoit du Conseil Général l'extension de son agrément. Ainsi, elle peut accueillir des enfants de 0 à 10 ans en son logement sis à La Planque.*

La séance est levée à 19h30

Conseil municipal du 15 février 2013

Étaient présents : François ABBOU, Pierre DELEUZE, Pierre HENON,
Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Bernard BORDARIER, Dorothee GIVONE.

Pas de pouvoir. Secrétaire de séance : Aurélie Roux.

La séance est ouverte à 18h.

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le maire présente au Conseil Municipal les statuts de la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de nos territoires depuis le 1^{er} janvier 2013.

La Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » a approuvé en séance du 16 janvier dernier ses nouveaux statuts. Il est nécessaire que chaque conseil municipal les valide à leur tour.

Accord unanime du Conseil

2. DISSOLUTION DU S.I.V.O.M. DE LA VALLÉE BORGNE

Le S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à vocation multiple) a accepté sa dissolution. Il n'avait plus que deux compétences : la gestion des pistes D.F.C.I. et la gestion des antennes de retransmission télévision et téléphonie mobile pour les membres du syndicat.

Hors,

- la nouvelle Communauté de Commune Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires prend la compétence D.F.C.I. ;

- et le S.I.V.O.M. a restitué sa compétence gestion des antennes de télévision et téléphonie mobile à chaque commune membre concernée (la commune de Peyrolles n'est pas concernée).

Accord à l'unanimité du Conseil pour la dissolution du SIVOM de la Vallée Borgne mais le Conseil regrette que la compétence sur les antennes de téléphonie mobile n'ait pas été transférée à la Communauté de communes. En effet il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement et le maintien des populations et des activités. De plus une stratégie cohérente d'implantation dépasse le niveau communal et mériterait d'être traitée au moins au niveau de la Communauté de communes.

3. PRIX DE L'EAU

Le maire propose au Conseil Municipal de maintenir en 2013 les tarifs 2012 de l'eau et de la location des compteurs. Soit :

- 1,15 € par m³ d'eau consommé,
- 68 € par compteur loué.

Accord unanime du Conseil

Une information sur les tarifications de majorations possibles sera réalisée dans un prochain Peyrolles-infos.

Questions diverses

- *La commune remercie la Région Languedoc Roussillon qui nous a attribué une subvention de 3 768 € pour les travaux de remise en état du logement social du premier étage de La Planque d'un montant total de 13 940 € TTC.*
- *Le courrier adressé par une citoyenne de Peyrolles est lu en conseil, ses demandes écrites sont de l'ordre de la propriété foncière individuelle, aucune réponse favorable ne pourra être donnée.*
- *Maitre Audouin demandera une participation à la commune pour son travail qui ne serait pas pris en totalité par l'assurance, le maire écrira à l'assurance pour demander plus de précisions.*

Prochain Conseil le 15 mars 2013

La séance est levée à 19h15